



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024**

CM2024/10/11/45 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FONDS "INNOVER DANS LA VILLE "

DATE DE LA CONVOCATION : 4 octobre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

- Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5219-1,
- Vu** la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,
- Vu** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,
- Vu** le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,
- Vu** la délibération CM2017/12/08/05 portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière de développement et d'aménagement économique, social et culturel,
- Vu** la délibération CM2018/09/28/15 du Conseil portant création du Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,
- Vu** la délibération CM2019/06/21/01 du Conseil de la Métropole du Grand Paris approuvant le Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique (SMAN),
- Vu** la délibération CM2020/05/15/04 du Conseil de la Métropole du Grand Paris du 15 mai 2020 portant adoption d'un plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient,

Vu la délibération CM2021/04/07/15 du Conseil portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique,

Vu la délibération CM2023/03/22/10-02 portant sur l'évolution du Fonds Métropolitain de l'Innovation et du Numérique vers un Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu la délibération CM2023/03/22/11-01 portant sur la création du programme métropolitain de développement des tiers-lieux adossé sur le Fonds « Innover dans la Ville »,

Vu le projet de convention-type annexé à la présente,

Vu l'avis du comité d'examen des projets au titre du Fonds « Innover dans la Ville »,

Considérant la compétence de la Métropole du Grand Paris en matière d'aménagement numérique,

Considérant l'action #11 du Défi 04 du schéma métropolitain d'aménagement numérique visant à soutenir l'expérimentation et l'évaluation de solutions via le Fonds Métropolitain pour l'Innovation Numérique,

Considérant l'axe 5 du plan de relance de la Métropole du Grand Paris pour un territoire durable, équilibré et résilient portant sur la lutte contre la fracture numérique et l'accompagnement à la transition numérique,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE l'octroi de subventions en investissement d'un montant de 183 365€ (cent quatre-vingt-trois mille trois cent soixante-cinq euros) et en fonctionnement d'un montant de 92 180€ (quatre-vingt-douze mille cent quatre-vingt euros) pour les 6 projets et 5 personnes publiques suivants :

Au titre du Programme "Innover dans la Ville"

| Personne Publique à financer | Objet de l'expérimentation | Subvention en fonctionnement | Subvention en investissement | Suivi renforcé |
|------------------------------|---|------------------------------|------------------------------|----------------|
| Puteaux | Mise en place d'une armoire intelligente de gestion de l'armurerie | 10 760,00€ | 63 402,00€ | Non activé |
| Rueil-Malmaison | Création d'un chatbot interne pour les agents de la collectivité | / | 2 450,00€ | Activé |
| Villemomble | Mise en place d'une borne tactile interactive avec cartographie aérienne 3D | / | 22 171,00€ | Non activé |

| | | | | |
|-------------------------------|---|--------------------|-------------------|------------|
| Villemomble | Mise en place d'une solution de billetterie informatique et de gestion des publics pour les services culture, évènementiel et conservatoire | 1 595,00€ | 4 157,00€ | Non activé |
| Fresnes | Mise en place d'un observatoire dynamique de stationnement sur le territoire | 14 850,00€ | / | Activé |
| Paris Ouest La Défense | Création d'un accélérateur de start-ups pour fédérer les acteurs du domaine de la santé sur le territoire | 156 160,00€ | / | Activé |
| Total | | 183 365,00€ | 92 180,00€ | |

Soit un total de 275 245€ (deux cent soixante-quinze mille deux cent quarante-cinq euros) pour les 6 projets.

APPROUVE le projet de convention-type joint, qui définit les nouvelles modalités de versement des subventions du Fonds « Innover dans la Ville » et sera conclu avec chaque bénéficiaire.

AUTORISE le président ou son représentant à signer chaque convention relative aux subventions et à prendre tout acte y afférent.

PRÉCISE que le versement des subventions est conditionné à la fourniture des pièces justificatives telles que précisées dans la convention signée avec le bénéficiaire (une note d'intention, bon de commande, facture ou notification de marché).

PRÉCISE que les subventions seront imputées en section de fonctionnement au chapitre 65 et en section d'investissement sur l'autorisation de programme « ZI5700001 Fonds innovation numérique », opération « 200094 Fonds Innover dans la Ville ».

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
 Ancien Ministre
 Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.